



COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ARCHITECTURE ET PAYSAGE

Mardi 7 février 2023 à 18 heures

Date : Mercredi 15 février 2023

Objet : **Compte rendu – Commission Aménagement du territoire, Architecture et paysage du Mardi 7 février 2023 à 18 heures**

Annexes : Présentation diffusée en séance disponible en ligne ici : <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/compte-rendu-commission-amenagement/>

Ordre du jour

- Bilan des actions 2022
- Prospectives actions 2023
 - Stratégie pour la reconquête et la valorisation des paysages - Plan de Paysage
 - Conseil et projets opérationnels
 - Observatoire du territoire
- Fonctionnement et besoin de la Commission
- Calendrier et thématiques de travail pour 2023

Excusés :

- Madame CHEVALLIER Marielle, Présidente du Parc
- Monsieur BERTHAUT Olivier, représentant de l'association Maisons Paysannes de France de l'Aube
- Monsieur CHAMBON Hervé, Maire de Hampigny
- Monsieur DENORMANDIE Christian, Maire de Piney
- Monsieur DUXIN Christophe, Adjoint au Maire de Bouranton
- Monsieur GUILLAUD Julien, Conseiller Municipal de Puits-et-Nuisement
- Monsieur LEFEVRE Jean-Christophe, Adjoint Mairie de Géraudot
- Monsieur MEUNIER Maxence, Conseiller Régional Grand Est
- Monsieur PETIT Davy, Maire de Mathaux
- Monsieur ROBLET Bernard, Maire de Thennelières



Élus participants :

- Madame BERTHELOT Laurence, Conseillère municipale de Magny-Fouchard
- Monsieur CHATELAIN Jean-Michel, Maire d'Unienville
- Monsieur DUBUISSON Dany, Maire de Pel-et-Der
- Monsieur HENRI Pascal, Maire de Mesnil-Saint-Père
- Monsieur JACQUARD Gilles, Maire de Molins-sur Aube, Président de la commission
- Monsieur LARGE Claude, Maire de Dienville
- Monsieur PIETREMONT Jean-Michel, Maire d'Amance
- Madame ZALIK Nathalie, Conseillère municipale de Magny-Fouchard

Partenaires participants :

- Madame BARRET Marie-France, Association des Amis du Parc
- Monsieur CAUQUELIN Jean-Philippe, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
- Monsieur DEBORDE Gilles, Association CRESPEFO (Culture Rural Et Savoirs Partagés En Forêt d'Orient)
- Monsieur DOUILLARD Thierry, Inspecteur des sites 08 et 10 - Service Eau Biodiversité et Paysage - Pôle Sites, paysages, publicité - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, *en visioconférence**
- Monsieur LABILLE Guy, Association des Amis du Parc
- Madame LEITZ Claudie, Directrice du Syndicat DEPART (SCoT des Territoire de l'Aube)
- Monsieur PATRIS Guillaume, Syndicat DEPART (SCoT des Territoire de l'Aube), *en visioconférence*

Pôle Aménagement, architecture, paysage et connaissance du territoire :

- Monsieur MAZET Quentin, Chef du Pôle Aménagement - Coordinateur de la révision de la Charte
- Madame QUADRADO Maud, Chargée de mission Architecture et Urbanisme
- Monsieur ROLAND Antoine, Chargé de mission Paysage

Services du Parc :

- Madame DEBOU Cécile, Directrice adjointe du Parc
- Madame PARISE Claire, Cheffe du pôle environnement, *en visioconférence*
- Madame PAYER Sophie, Directrice du Parc,

Recherche rapide dans le document (Ctrl+F + symbole dans la barre de recherche)

⇒ : Point à retenir / information importante

➔ : Interventions / questions

∞ : liens à consulter



/ INTRODUCTION /

Monsieur Gilles Jacquard, Président de la Commission Aménagement, accueille et remercie les participants, présente l'équipe du Pôle Aménagement, architecture, paysage et connaissance du territoire, introduit la réunion.

/ PRÉSENTATION DU PÔLE AMÉNAGEMENT /

Le pôle aménagement a été restructuré suite à l'arrivée d'un ½ EPT en novembre 2021 pour renforcer l'équipe dans l'émission des actes ADS et la mise en œuvre du Plan de Paysage.

Le chargé de mission urbanisme et paysage sera désormais à 100% sur le pôle, pour animer le Plan de Paysage à partir de 2023.

Le pôle aménagement se compose donc de 3 ETP :

- Maud Quadrado - Conseillère en architecture et urbanisme
- Antoine Roland - Conseiller en paysage et urbanisme – Plan de Paysage
- Quentin Mazet - Coordinateur de pôle – Révision de la Charte – Observatoire du territoire

/ BILAN 2022 /

1 - Projet Inter Parcs Région Grand Est Pour de Nouvelles Ruralités :

Diapositives 7 à 9

Projet qui regroupe les 6 Parcs de la Région Grand Est pour la mise en place de résidences architecturales, autour des axes de réflexions détaillés dans un Livre Blanc rédigé par les chargés de mission architecture des 6 Parcs et diffusé en février 2021. Le Livre Blanc est disponible ici : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/livre-blanc-pour-de-nouvelles-ruralites-2021/>

Les travaux réalisés dans le cadre de cet inter Parcs sont disponibles sur le site internet suivant : ∞ <https://parcsnaturels-grandest.fr/pour-de-nouvelles-ruralites/>

Le livret de synthèse des résidences 2021 est disponible ici : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/livre-blanc-pour-de-nouvelles-ruralites-2021/>

Le livret de « qu'est-ce qu'une résidence », reportage photographique sur les résidences 2021 est disponible ici : ∞ <https://fr.calameo.com/read/0070529013cae81ade18a>

2 - Résidences d'architecture et de paysage :

Diapositives 10 et 11

La résidence de Dienville accompagnée par le Parc cette année : réhabilitation et réaménagement du Foyer Rural de la commune en prenant en compte les espaces publics alentours. Plus d'informations sur le travail mené sur le site du Parc : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/restitution-finale-de-la-residence-darchitecture-et-de-paysage-2022-de-dienville/> et en suivant ce lien ∞ <https://parages-architectes.eu/PNR-Dienville>

Pour rappel, une résidence est une étude participative à vocation opérationnelle.

Suite de la résidence de Piney en 2021 : rédaction d'un cahier des charges par le PNRFO pour lancer une étude de programmation complète sur le site. Plus d'informations sur le travail mené lors de la résidence sur le site du Parc : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/25-10-restitution-de-la-residence-darchitecture-et-de-paysage-de-piney/> et en ce lien suivant : <https://incipit-piney.tumblr.com/>

3 - Avis sur les actes ADS (Autorisation des Droits des Sols) :

Diapositives 12 à 14

Demandes d'avis reçues sur environ 33% des communes du Parc (45% des communes en 2021) ; 78 avis ont été émis par le Parc (contre 109 en 2021)

Il s'agit d'avis simples du Parc – non règlementaire. Il appartient aux élus/Maires de s'approprier ces avis et les intégrer dans leurs arrêtés (avec l'appui des instructeurs ADS).

28% des projets analysés ont un impact négatif sur le paysage ou le patrimoine bâti contre 9% qui ont un effet positif.

En effet, beaucoup de projets ne respectent pas l'identité architecturale traditionnelle (matériaux, couleurs, éléments techniques visibles en façade, remplacement des volets de bois par des volets roulant PVC...). Cela peut paraître anecdotique, projet par projet, mais ces interventions se multiplient sur le Parc et peuvent finir par avoir un effet globalement important sur la qualité des paysages du Parc (dont la préservation est l'une des missions majeures des Parcs naturels régionaux), l'attractivité du territoire pour les ménages qui souhaiteraient s'y installer et son intérêt touristique.

⇒ En amont de ces avis, le Parc invite les pétitionnaires à consulter le service aménagement pour les conseiller sur leurs projets. Quel que soit le projet (traditionnel, réhabilitation, ou contemporain), l'objectif est de conserver dans les villages un paysage bâti harmonieux, et qui prenne en compte la typicité de notre territoire afin de préserver le cadre de vie des habitants. Des flyers sont disponibles à la Maison du Parc pour informer les particuliers sur les conseils et accompagnement gratuits en architecture et paysage.

➔ Il est demandé à ce que les avis du Parc soient envoyés, en parallèle du service instructeur, aux Maires directement.



➔ Pour augmenter le nombre de demande d'avis reçu il est proposé que le Parc participe aux journées du Club ADS à la DDT pour sensibiliser les services instructeurs.

➔ Aux vues du nombre d'avis reçus et du nombre de communes dont nous n'avons reçu aucune demande, il serait intéressant de connaître le nombre d'ADS total sur le territoire du Parc et d'avoir une visibilité sur le volume d'acte qui échappe à ce travail de veille.

4 - Accompagnement des Communes et des particuliers :

Diapositive 15

- 4 projets de Communes suivis
- 16 particuliers accompagnés

⇒ Pour rappel, le Parc, accompagne gratuitement les projets communaux et intercommunaux à travers les compétences variées de son équipe. Cette ingénierie est à la disposition de tous les acteurs du territoire (publics ou privés) pour soutenir, conseiller et accompagner les projets pour qu'ils s'inscrivent dans un objectif de développement et d'aménagement durable du territoire. Quelle que soit la thématique, les Communes ne doivent pas hésiter à se tourner vers le Parc en amont de leur projet. Cependant, les services du Parc n'a pas vocation à se substituer à une maîtrise d'œuvre. Pour préciser les conditions de ce partenariat, une convention d'accompagnement entre la commune et le Parc est proposée.

⇒ Suite à la concertation liée à la révision de la Charte, et à la connaissance du territoire des agents du Parc, il est constaté que l'identité et le patrimoine architectural et paysager du Parc sont fragilisés par des pratiques inadaptées. Un travail important de communication et de sensibilisation est prévu sur les prochaines années pour inverser cette tendance. Cependant, le département de l'Aube souffre de l'absence d'un CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) qui serait un partenaire essentiel pour appuyer le Parc sur le territoire. Un CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain. Seuls 6 départements en France n'ont pas de CAUE dont 3 en Champagne Ardennes. Pour plus d'informations :



<https://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2015/08/Le-CAUE-en-30-questions-Le-Moniteur.pdf>

5 - Accompagnement des PLU :

Diapositive 16

3 Communes accompagnées

⇒ Le Parc accompagne également gratuitement toutes les communes dans l'établissement des documents d'urbanisme. Ce soutien permet de faciliter la compréhension des enjeux sur le territoire communal et de conseiller la commune dans son développement. Les services du Parc (environnement, aménagement, tourisme...) émettent des porter à connaissance pour les communes et propose des objectifs de préservation la qualité architecturale et paysagère. À noter également que l'ingénierie du Parc apporte un soutien aux élus communaux pour mieux comprendre et appréhender les dispositions réglementaires nationales et régionales.

6 - Diagnostic des églises du Parc :

Diapositive 17

Suite aux églises visitées en 2021, en partenariat avec l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine de l'Aube (UDAP) au travers de Monsieur Marande, technicien des bâtiments de France, un accompagnement a été mis en place sur l'église non protégée de la commune d'Unienville. Une mise en sécurité au travers d'un étayage a été réalisé, la restauration de l'escalier qui mène au clocher et un dossier est en cours d'élaboration avec le soutien d'une AMO pour la restauration de la charpente.

7 - Accompagnement des Projets LEADER :

Diapositive 18

5 projets accompagnés et modifiés en lien avec la gestion du fonds LEADER porté par le Parc.

8 - Plan de Paysage :

Diapositive 19 à 21

Le Parc a été lauréat de l'appel à projet national Plan de Paysage lancé en 2019 par le Ministère de la Transition Écologique. Financé par la DREAL, le plan de paysage est un projet de territoire qui vise à accompagner le développement de ce dernier dans les années à venir dans le but de préserver les spécificités locales et la qualité du cadre de vie. La notion de paysage est ici à prendre au sens large, englobant toutes les activités qui contribuent à son évolution : urbanisme, architecture, gestion forestière, agriculture, gestion des milieux naturels, mobilité ...

L'étude a été lancée en mai 2022. En se basant sur le diagnostic réalisé dans le cadre de la révision de la Charte, une équipe de paysagistes et urbanistes menée par le bureau d'étude Polis a été chargée de la rédaction de ce plan de paysage. C'est une démarche participative dans laquelle la prise en compte



des positionnements des élus, habitants, entrepreneurs et tout acteur du territoire est indispensable pour développer un plan d'action au plus proche de la réalité du territoire. Au cours de l'année se sont tenus 4 CoPil afin d'échanger avec les élus sur l'avancée de ce projet et prendre en compte leurs avis et remarques. Une concertation auprès du grand public s'est également tenue via l'organisation de balades paysagères (dont plusieurs ont dû être annulées faute de participants) et un questionnaire distribué en version papier et en ligne. Un temps de rencontre du territoire et de ses habitants et élus a également été organisé lors d'une résidence de deux jours à vélo, suivie de réunions de restitutions publiques.

⇒ Ces étapes ont conduit à la rédaction d'un plan d'action composé de plus de 50 actions réparties en trois grandes catégories nommées Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) :

- Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire : les paysages du territoire sont entièrement façonnés par l'Homme pour les besoins des productions (agricoles, sylvicoles, etc...). Cet OQP propose des actions alliant la qualité de ces productions et celle des paysages produits en s'associant à d'autres démarches comme la Charte Forestières Territoriales.
- Habiter et appartenir au Parc naturel régional : OQP à double enjeu qui traite de la manière de vivre sur le territoire (comment construire, faire évoluer son bien, rendre agréables et vivants les centre-bourgs) et développer le sentiment d'appartenance au territoire du Pnr.
- Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre : cet OQP traite de questions variées comme l'accessibilité, préservation et dynamisation des chemins de randonnées, les modes de mobilités sur le territoire, le développement du tourisme sur l'ensemble du territoire...

Toutes les actions listées dans ce document constituent des propositions d'aménagements ou de mesures, ciblées pour l'ensemble du territoire. Leur application nécessitera une adaptation à chaque situation particulière. De plus, ce plan d'action n'est pas figé mais a vocation à vivre dans le temps pour s'adapter aux besoins et enjeux à venir. Les actions y sont présentées en trois catégories selon le degré d'illustration et de développement nécessaire à leur bonne compréhension par tous :

- Actions inscrites : juste mentionnées ;
- Fiches actions : développées sur une page avec explications, exemples et partenaires envisagés pour mener l'action à bien ;
- Actions déclic : en plus de la fiches actions, ces actions sont accompagnées d'esquisses développées sur le territoire.

∞ Page du site internet du PnrFO dédiée au Plan de Paysage : <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/plan-de-paysage/>

9 - Projet Inter Parcs Région Grand Est Bois et Matériaux biosourcés :

Diapositive 22

Dans le cadre de ce projet Inter-Parcs, chaque Parc naturel du Grand Est réaliser un projet en utilisant une essence de bois et des matériaux biosourcés représentatifs de son territoire. Le PnrFO a décidé

de coupler ce projet avec un projet plus ancien visant à développer une gamme de mobilier qui lui est propre afin d'appuyer son identité sur le territoire. Cette gamme de mobilier se compose de deux éléments à l'heure actuelle : un modèle de panneau Relais Information Service (RIS), destiné à être implanté en centre bourg et indiquant des éléments à destination des habitants et touristes tels que les lieux intéressants de la commune, les commerces et services présents ou situés dans les communes alentour, les sentiers de randonnée... Le second élément de la gamme est un modèle de panneau pédagogique.

⇒ L'objectif est d'homogénéiser les modèles de panneaux existants et de renforcer l'identité Parc sur le territoire.

Avec l'appui technique des Charpentiers de Troyes, une équipe de designer a développé cette gamme de panneaux dont les prototypes sont actuellement en cours de construction. Le contenu de ces panneaux nécessite encore des ajustements qui ne pourront aboutir en 2023.

10 - Atlas communaux :

Diapositive 23

Projet lancé en 2019 mais réduit en 2020, et en 2021 mis en pause à cause de la situation sanitaire.

Un stagiaire a réalisé 2 livrets supplémentaires en 2022 à Val-d'Auzon et Unienville. 27 communes sont à présent dotées d'un livret de diagnostic communal de paysage.

Des exemplaires papiers sont disponibles à la Maison du Parc. Les atlas communaux sont disponibles en ligne sur le site du Parc : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/atlas-communaux-de-paysage/>

11 - Outils pédagogiques :

Diapositive 24

4 supports pédagogiques ont été édités cette année. Des exemplaires sont disponibles à la Maison du Parc ainsi qu'en ligne sur le internet du Parc :

- Le 4ème volet du Guide Architectural et Paysager du Parc,
∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/guide-architectural-et-paysager/>
- Le guide des essences végétales préconisées par le Parc,
∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/guide-des-essences/>
- Le flyer à afficher et à distribuer pour les conseils gratuits en architecture et paysage,
∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/conseil-en-architecture-et-paysage-gratuit/>
- Le guide de plantation et d'entretien des haies en partenariat avec le Syndicat DEPART.
∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/haies-guide-de-plantation-et-dentretien/>

12 - Communication :

Diapositive 25 et 26

Lien vers les émissions de radio « de l'autre côté du Parc » avec Troyes Aube Radio : ∞
<https://www.pnr-foret-orient.fr/le-parc-de-la-foret-dorient-sur-les-ondes/>

/ PROJETS 2023 /

Action 1 - Stratégie pour la reconquête et la valorisation des paysages

Plan Paysage « L'eau et les rêves » Influence de la présence de l'eau sur le paysage et les formes architecturales :

Diapositive 29 et 30

Exposition itinérante en cours de réalisation : Une exposition est en cours de réalisation dans le but de faire connaître et comprendre la démarche du plan de paysage au plus grand nombre. L'objectif est ainsi que chacun, élu, acteur ou habitant du territoire puisse s'approprier cette démarche et y prendre part. Initialement exposée à la Maison du Parc, cette exposition a vocation à réaliser une itinérance sur le territoire du Parc. Les dates ne sont pas encore fixées et tout espace public peut être envisagé pour l'accueillir, quelques jours ou quelques semaines.

⇒ Pour les communes ne constituant pas un bourg centre, il peut être intéressant de l'installer lors de manifestations et événements publics.

Hiérarchisation collective des actions : L'exposition sera accompagnée d'un questionnaire visant à hiérarchiser les actions proposées dans le plan de paysage selon qu'elles semblent plus ou moins urgentes ou importantes dans un temps long.

Balades paysagères : Dans ce même objectif de faire vivre le plan de paysage, mais aussi de communiquer sur les notions de paysages, leur évolution et la part de chacun dans ces dynamiques, des balades paysagères seront organisées.

⇒ En 2023, **deux balades sont organisées avec l'Association des Amis du Parc le samedi 8 juillet à Trannes et le samedi 24 novembre à Villehardouin.**

Premières actions pilotes de ce Plan de Paysage :

- Création d'un complément au Guide des Essences concernant les plantes vivaces et herbacées pour la création de massifs ;
- Poursuivre le travail sur les panneaux RIS et pédagogiques ;
- Relancer la dynamique autour de la préservation et l'entretien des vergers sur le territoire.

Atlas communaux

Diapositive 31

⇒ **Recrutement en cours de 2 stagiaires** pour compléter la couverture des Communes du Parc.

Action 2 - Conseil et projets opérationnels

Accompagnement des collectivités :

Diapositive 33

Continuité du travail d'élaboration de Porter-à-Connaissance et de suivi des élaborations ou évolutions des documents d'urbanisme et de l'accompagnement des Communes dans leurs projets.

Intensification de la communication et la diffusion d'outils pour aider à la préservation des paysages et de l'architecture locale.

➔ Mutualiser les actions d'accompagnement sur le territoire avec les différents partenaires du Parc (UDAP, Syndicat DEPART, EPCI...).

Accompagnement des particuliers

Diapositive 34

Intensification de la communication à destination des particuliers (conseils, sensibilisation...).

⇒ Pour une meilleure qualité architecturale et paysagère des projets des particuliers sur le territoire, l'objectif est d'inciter TOUS les porteurs de projets à venir profiter de **l'offre de conseils gratuits** des agents du Parc **en amont**.

➔ Un document de sensibilisation sur les droits et les devoirs des particuliers vis-à-vis des démarches d'urbanisme est attendu. Travail à effectuer en partenariat avec la DDT de l'Aube.

➔ Penser à inclure la dimension juridique dans les documents de sensibilisation du Parc.

Les documents de sensibilisation du Parc sont disponibles ici : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/thematique/architecture/>

Communication – sensibilisation :

Diapositive 35

Partenariat engagé avec Olivier Berthaut de Maisons Paysannes de l'Aube pour proposer aux habitants des stages de formation à l'auto-rénovation du bâti ancien (intervention sur du torchis, des enduits à la chaux...).

⇒ **Un premier stage est prévu le 28 avril à l'Eco-musée de Brienne-le-Vieille pour une restauration d'un mur en torchis**. Ce premier stage est à destination de tout adulte intéressé par la technique (particulier ou professionnel). Il sera payant à hauteur d'environ 25€ par personne (participation pour l'intervention du professionnel et la fourniture du matériel). La journée sera composée d'une matinée théorique et d'un après-midi pratique. Le Parc offrira un accueil café/viennoiseries et une collation.



Un second atelier sera prévu le 26 mai dans un lieu encore à confirmer, avec la possibilité d'accueillir des enfants.

Partenariat avec le Syndicat DEPART et l'UDAP pour l'écriture d'une Charte à destination des acteurs de la construction (aménageurs, constructeurs, entreprises du BTP...) pour la préservation de la qualité architecturale et paysagère sur le territoire.

Projet inter-Parcs Pour de nouvelles ruralités

Diapositive 36

L'année 2023 sera consacrée à l'accompagnement de la suite des résidences de Piney et de Dienville pour que les résidences réalisées en 2021 et 2022 aboutissent à des projets concrets.

⇒ Le programme continue jusqu'en 2025. Une nouvelle résidence aura lieu dans une nouvelle commune en 2024 : **si vous avez un projet ou une problématique liée à l'aménagement et à l'architecture contactez la conseillère en architecture du Parc pour préparer votre candidature pour 2024.**

Pour rappel, la Région Grand Est finance une résidence par Parc en 2022 à hauteur de 10 000 € chacune.

L'intérêt de ces résidences est de faire collaborer une équipe d'architectes avec les habitants d'un territoire, lors d'un travail en immersion d'un mois minimum, afin d'avoir une vision « neuve/neutre » du territoire en phase avec les réels besoins de ce dernier.

Suite à ces résidences, il appartient aux Communes de se saisir des réflexions pour les mettre en œuvre. Bien entendu, le Parc continuera à les accompagner dans ces phases aval.



Action 3 - Observatoire du territoire – Révision de la Charte

Révision de la Charte

Diapositive 38 à 40

L'année 2022, a été décisive pour l'élaboration de la nouvelle Charte du Parc. 17 ateliers de concertation ont eu lieu sur l'ensemble du périmètre d'étude, 1 forum prospectif avec près de 100 personnes et 2 conférences/ateliers sur des sujets prioritaires : l'eau et les énergies renouvelables. 300 personnes ont répondu présentes.

Le projet de territoire a pu être établi à la suite des trois phases de concertation. Le projet de Charte s'oriente vers trois grands axes auxquels découlent des grandes orientations. Ces orientations sont ensuite déclinées en mesures. Chaque mesure est transversale et fait appel à plusieurs thématiques. Elles seront décrites en dispositions opérationnelles. Les 17 mesures rattachées directement ou indirectement aux thématiques Aménagement, Architecture, Paysage et Urbanisme sont en gras dans le tableau page suivante.

⇒ En 2023, l'objectif est de **co-écrire l'ensemble des 28 mesures avec les élus et les forces vives du territoire avant fin juin 2023**. Dans un premier temps, l'équipe du Parc s'attèle à détailler les mesures avant de les présenter aux acteurs, pour qu'elles soient complétées et amendées. Par la suite, les signataires de la Charte (État et ses services déconcentrés, Région, Départements, EPCI et Communes) devront lister leurs engagements respectifs dans la mise en œuvre de ces mesures.

⇒ Parallèlement, la Charte devra contenir 10 mesures phares sur les 28 proposées. L'objectif est de prioriser les actions du Syndicat mixte, des signataires de la Charte et des partenaires sur ces mesures phares qui seront sélectionnées en fonction des objectifs et des enjeux propres au territoire (proposition des mesures phares en orange dans le tableau page suivante).

Enfin, 2023 sera également la mise en œuvre du système évaluatif sur les mesures phrases présélectionnées (questions évaluatives, indicateurs de suivi à court, moyen ou long terme...). En effet, chaque politique publique se doit d'être évaluée en continu, afin d'affiner ou de réorienter les stratégies et objectifs tous au long de la durée du document, en l'occurrence 15 ans. A noter que la Charte sera évaluée à mi-parcours (7ans).

⇒ Dans ce cadre, **la Commission Aménagement, regroupant les élus du territoire, sera réunie régulièrement pour co-écrire les mesures** et concevoir le système évaluatif.

Toutes les informations sur le déroulé de la révision de la Charte sont à retrouver ici :
∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/observatoire-du-territoire/evaluation-de-la-charte/>

Lien vers les reportages « Paroles d'acteurs » dans le cadre du renouvellement de la Charte :
∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/reportages-videos-paroles-dacteurs/>



3 AXES + 1 CONDITION	11 ORIENTATIONS	28 MESURES
Un territoire valorisé par et pour ses habitants	1.1 Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire	1 Renforcer la multifonctionnalité de l'agriculture et de la filière forêt-bois (production et transformation)
		2 Adapter les activités et les services aux habitants
		3 Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs
		4 Développer le recours aux matériaux biosourcés et aux savoir-faire locaux
	1.2 Valoriser le patrimoine culturel	5 Faire du patrimoine et de la vie culturelle un vecteur de lien social
		6 Protéger et valoriser l'identité du patrimoine bâti
		7 Faire vivre les savoir-faire et valoriser le patrimoine industriel et artisanal
	1.3 Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité	8 Renforcer la qualité et valoriser la diversité des paysages
		9 Conforter la qualité des paysages de centre bourg
Un territoire d'eau, de forêts et de milieux préservés	2.1 Préserver l'eau dans tous ses états	10 Préserver des ressources en eau de qualité
		11 Gérer durablement les usages des ressources en eau dans un contexte de raréfaction
	2.2 Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux naturels	12 Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes ses échelles
		13 Préserver les milieux naturels pour un territoire résilient face aux changements climatiques
		14 Valoriser la nature ordinaire (prairies, haies, vergers...)
	2.3 Résorber des pollutions et nuisances (ciblées)	15 Résorber des impacts ciblés liés aux activités humaines (déchets sauvages, nuisances sonores liées au trafic...)
		16 Renforcer la qualité du ciel étoilé (éclairage public, commercial...)
	2.4 Aménager un territoire de manière sobre et qualitative	17 Dynamiser les coeurs de villes et conserver des villages de qualité
		18 Développer des formes architecturales qualitatives et économes en foncier
	Un territoire acteur des grandes transitions	3.1 Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)
20 Développer un bouquet d'énergies renouvelables, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants		
21 Accroître la résilience du territoire face aux changements climatiques		
3.2 Rendre accessible le territoire par des mobilités décarbonées		22 Aménager un territoire facilitant l'accès aux activités et services sur de courtes distances (polarités...)
		23 Développer un bouquet d'offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle, pour les habitants et touristes
3.3 Développer une offre de proximité de produits alimentaires locaux et de		24 Développer les productions alimentaires locales de qualité du Pnr de la Forêt d'Orient
Un territoire mobilisé : tous acteurs		25 Accroître, diffuser, valoriser, les connaissances produites sur le territoire du Pnr de la Forêt d'Orient
		26 Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte du PNR de Forêt d'Orient
		27 Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée
		28 Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux

Inventaire participatif

Diapositive 41 et 42

Reporté à plusieurs reprises, le Parc va mettre en ligne une nouvelle plateforme interactive d'inventaire du patrimoine bâti et paysager. L'objectif est de bancariser la connaissance déjà acquises et de la valoriser l'architecture traditionnelle et « commune » afin de sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine, mais également de compléter notre connaissance du patrimoine « du quotidien ».

⇒ Cette plateforme se veut donc participative. Chacun peut saisir directement en ligne et recenser le patrimoine paysager et architecturale du territoire suivant plusieurs catégories :

1 - Patrimoine architectural

- Remarquable : Mairie, château, halle...
- Agricole – industriel : Ferme, grange, ancienne usine, briqueterie, tuilerie...
- Religieux : Église et chapelle
- Habitation : Habitation typique du territoire, réhabilitation-rénovation et nouvelle construction exemplaires (utilisation de matériaux locaux, savoir-faire traditionnels...)

2 - Patrimoine paysager et naturel

- Arbre remarquable : Arbres à forte valeur patrimoniale et culturelle
- Point de vue : Panorama, fenêtre paysagère, silhouette villageoise
- Patrimoine naturel : Haie bocagère, prairie naturelle, alignement d'arbres, autre...
- Espace public paysager : Verger, place publique, cœur de village, entrée de village, jardin partagé, autre...

3 - Petit patrimoine local

- Lavoir
- Croix
- Calvaire
- Pigeonnier
- Œuvre artistique - culturelle

4 - Éléments de curiosité : Bâtiment et patrimoine singuliers, bizarrerie de la Nature, élément sortant de l'ordinaire

La plateforme sera accessible en début d'année 2023 sur le site internet du Parc. Une présentation aura lieu en Comité syndical. N'hésitez pas à nous donner votre avis sur cette plateforme une fois en ligne pour, le cas échéant, envisager des améliorations.

À noter qu'en 2021, des plateformes similaires sur le patrimoine naturel du Parc ont été mises en ligne. ∞ [J'observe mon Parc](#) et l'[Observatoire de la biodiversité](#)

Outil de valorisation des actions

Diapositive 43

« *Que fait le Parc ?* » À la suite de la concertation liée à la révision de la Charte initiés depuis fin 2021, cette phrase a beaucoup été entendue. Il est en effet constaté par les élus, les acteurs du territoire et les habitants que le Parc souffre de méconnaissance à l'égard de son ingénierie et de ses actions pourtant nombreuses.

⇒ Afin de palier à ce constat, en 2023, le Parc met en ligne un outil cartographique de valorisation des actions et des projets accompagnés ou mis en œuvre par le Parc (et ses partenaires) sur l'ensemble des communes.

Le deuxième objectif est de faciliter la transversalité des projets suivi par les services multithématiques du Parc via en outil de suivi interne.

⇒ L'application sera bientôt en ligne sur terre-de-projets.pnr-foret-orient.fr. Elle sera accessible depuis le site internet et l'Espace Élus.

Une présentation aura lieu en Comité syndical de février ou de mars 2023. N'hésitez pas à communiquer et valoriser cette plateforme.

∞ <https://pnr-fo-monitoring.natural-solutions.eu/> (lien temporaire de démonstration)



/ FONCTIONNEMENT ET BESOINS DE LA COMMISSION /

⇒ **Dans le cadre de l'écriture de la Charte du Parc, une réunion par mois sera organisée pour co-écrire les mesures concernant les thématiques du pôle aménagement :**

- Le mardi 14 mars à 18h à la Maison du Parc
- Le jeudi 13 avril à 18h à la Maison du Parc
- Le mardi 16 mai à 18h à la Maison du Parc

En amont de ces réunions des supports et des documents de travail vous seront transmis.

- En parallèle, pour mobiliser la commission autour de thématiques de travail spécifique, 3 dates sont proposées aux élus :
- Le jeudi 1er juin
- Le jeudi 14 septembre
- Le jeudi 7 décembre

Ces réunions auront pour but de proposer des groupes de réflexion autour de sujets qui intéressent les élus et sur lesquels ils attendent un accompagnement du Parc ou de leurs partenaires.

⇒ **La première réunion le 1^{er} juin 2023 sera sur la thématique des documents d'urbanisme et des droits et devoirs des pétitionnaires en matière d'urbanisme.**

Les thématiques des réunions suivantes seront établies en concertation avec les membres de la commission aménagement.

/ ATTENTES ET RETOURS /

→ **Monsieur Deborde** : Intéressé pour participer à d'éventuels groupes de réflexion autour de la filière du peuplier (relancer l'utilisation du peuplier dans l'architecture : bardage, solivage...). Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire ce sujet pourrait être présenté en groupe de travail. Contact de la chargée de mission forêt : Eve Dusacre foret@pnrfo.org

→ **Monsieur Labille** : Interpelle les élus sur l'importance du PDIPR pour lutter contre la disparition des chemins de randonnées sur le territoire. Une action est fléchée dans le cadre du Plan de Paysage pour l'inventaire et le maintien de ces chemins ruraux.

/ CONCLUSION /

Monsieur Jacquard

Remercie les personnes présentes pour leur présence et leur participation aux échanges.



Rappels et informations complémentaires :

- Adresse du site internet du Parc : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr>
- Le Parc est à la disposition des Communes et des pétitionnaires pour les accompagner en amont de leurs projets pour qu'ils soient intégrés au mieux aux paysages du territoire. Le parc compte sur toutes les Communes de son territoire, pour adjoindre le flyer de sensibilisation à l'accompagnement d'aménager et de bâtir à toutes demandes de certificat d'urbanisme : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/conseil-en-architecture-et-paysage-gratuit/>
- Le 4ème volet du Guide Architectural et Paysager du Parc : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/guide-architectural-et-paysager/>
- Le guide des essences végétales préconisées par le Parc : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/guide-des-essences/>
- Le guide de plantation et d'entretien des haies en partenariat avec le Syndicat DEPART : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/haies-guide-de-plantation-et-dentretien/>
- Le centre de ressource du site internet du Parc est étoffé en continu. Pour le pôle aménagement les documents seront disponibles ici : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/thematique/architecture/>
- Un onglet spécial pour le suivi des résidences sera créé dans l'onglet « Nos actions – architecture et paysage » : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/>
- Lien vers le site des actions inter-Parcs de la Région Grand Est : ∞ <https://parcsnaturels-grandest.fr/>
- Toutes les informations et documents liés au Plan de Paysage : <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/plan-de-paysage/>
- Les atlas communaux : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/atlas-communaux-de-paysage/>
- L'Observatoire de la biodiversité sur le Parc est disponible ici : ∞ <https://biodiversite.pnr-foret-orient.fr/>
- La plateforme « J'observe mon Parc » pour la collecte participative de données naturalistes est disponible ici : ∞ <https://jobservemonparc.fr/home>



- Lien vers les émissions de radio « de l'autre côté du Parc » avec Troyes Aube Radio : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/le-parc-de-la-foret-dorient-sur-les-ondes/>
- Portail gouvernemental sur l'accompagnement des projets concernant des tiers-lieux : ∞ <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/accueil/>
- Portail régional d'aides financières et d'appels à projets : ∞ <https://www.grandest.fr/aides/>
- Portail du gouvernement pour les aides aux territoires : ∞ <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

**Le Parc est un partenaire au service de ses
Communes.**

**Toute l'ingénierie est à disposition pour vous
conseiller et vous accompagner à chaque
étape de votre projet !**

N'hésitez pas à nous contacter.

Merci pour votre participation

Quentin Mazet, Chef du Pôle Aménagement - Coordinateur de la révision de la Charte : sig@pnrfo.org

Maud Quadrado, chargée de mission architecture et urbanisme : architecture@pnrfo.org

Antoine Roland, chargé de mission paysage et urbanisme : paysage@pnrfo.org

Contact Plan de Paysage : plan.paysage@pnrfo.org